

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1393

1^{er} juin 2015

SOMMAIRE

Air Newco 1 S.à r.l.	66862	Roots Holdings Luxembourg S.à r.l.	66827
ASO Lux 2 S.à r.l.	66838	Rötzelzeichnung Holding AG	66821
Aso Lux 3 S.à r.l.	66834	RTC4Water S.à r.l.	66821
Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l.	66822	RTL 9 S.A.	66824
Com3 Consulting S.à r.l.	66864	Samorfin S.A.	66826
Fédération des Installateurs en Equipements Sanitaires et Climatiques (F.I.E.S.C.) a.s.b.l.	66830	Santana S.A. SPF	66823
Groslein S.A.	66850	Schon Andreas GmbH	66821
International River Transport S.A.	66820	Security-Service 4 You S.à r.l.	66821
M.A.V. S.A.	66850	Security VIP Bodyguard International S.A.	66818
Mukava S.à r.l.	66828	Shalmanaser S.A.	66849
NGP IX Holdings I S.à r.l.	66845	S.I.P. Investments S.A.	66822
OUR993 XIII S.à r.l.	66850	S&J International Services Holding	66821
PF Prism S.à r.l.	66823	Société Internationale Italcementi (Luxem- bourg) S.A.	66825
PKN Baustahlarmierung S.à r.l.	66823	Target Investments S.A.	66822
Planetarium Fund	66824	Telefónica Insurance S.A.	66825
Pralines S.A.	66823	Tenpan Investment Holding S.A.	66826
Premium Advisory Partners S.A.	66824	Three Hills Partners S.A.	66827
Private Placement Fund	66824	Three Hills Partners S.A.	66849
Realm Holding S.A.	66825	Tower Lux S.à r.l.	66826
Resolution Lux Athens S.à r.l.	66827	Transalu S.A.	66826
Rod 2 SA	66822	TV Rights S.à r.l.	66825
Rod 3 SA	66822	Waldeck Luxury S.à r.l.	66827

Security VIP Bodyguard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 192.554.

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth day of the month of April,

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Security VIP Bodyguard International S.A.”, a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 192.554, pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 8 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 16 December 2014, number 3888 (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of incorporation have never been amended since.

The meeting is opened by Amarilda ASLLANI, residing professionally in Luxembourg, as chairman.

The chairman appoints as secretary of the meeting Carla Filipa ALVES DA COSTA, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Nathalie PUCCI, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then states:

(i) - That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Amarilda ASLLANI as liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to the directors for their assignments;
4. Discharge to the statutory auditor for his assignments;
5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of shareholders decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution:

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting of shareholders decides to appoint as liquidator, Amarilda ASLLANI.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Third resolution:

The Meeting resolves to grant discharge to the directors for the execution of their mandate until today.

Fourth resolution:

The Meeting resolves to give discharge to the statutory auditor for the execution of his mandate until today.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six hundred and ten euro (EUR 610.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire de «Security VIP Bodyguard International S.A.», une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 192.554, constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 décembre 2014, numéro 3888 (la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Amarilda ASLLANI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Carla Filipa ALVES DA COSTA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Nathalie PUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Amarilda ASLLANI comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;
4. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat et fonctions;
5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur Amarilda ASLLANI.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder la décharge complète aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder la décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six cent dix euros (EUR 610,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ASLLANI, ALVES DA COSTA, PUCCI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 24 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12671. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015073433/140.

(150083427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

International River Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Kuarregaart.

R.C.S. Luxembourg B 65.094.

Il est à noter que le siège social de l'administrateur EMWACO A.G. a été transféré au 2, Kuarregaart L-9990 Weiswampach.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de l'administrateur et l'administrateur-délégué Monsieur Emiel LEMMENS est désormais au 2, Kuarregaart L-9990 Weiswampach.

Il est à noter que l'adresse de l'administrateur Madame Gerda COLMAN est désormais 99, Godefriduskaai B-2000 Antwerpen

Il est à noter que le siège social du commissaire aux comptes Luxfiducia S. à r.l. a été transféré au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054331/16.

(150062210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Security-Service 4 You S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 21, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 179.073.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055158/9.

(150063022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Rötzelzeichnung Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.044.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015055150/10.

(150062616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Schon Andreas GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 88.510.

Die Jahresabschlusskonten vom 31. Dezember 2014 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055177/10.

(150062672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

S&J International Services Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 25, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 167.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S & J INTERNATIONAL SERVICES HOLDING S.à R.L.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015055154/11.

(150062641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

RTC4Water S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 192.404.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015055148/14.

(150062504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

S.I.P. Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 57.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055153/9.

(150063281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Rod 3 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015055142/10.

(150062796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Rod 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015055141/10.

(150062797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Target Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.795.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015055209/12.

(150062622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.504.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 316 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2015054693/13.

(150063093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

PKN Baustahlarmierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.
R.C.S. Luxembourg B 134.634.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054461/10.

(150062114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Santana S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 183.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015054513/13.

(150061956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

PF Prism S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.347.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 2 avril 2015, de:

-Rayer Madame Susan WEBB, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 mars 2015; et

- Nommer Monsieur Ciaran MURPHY, né le 2 mai 1962 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 1, Watermarque Building, Ringsend Road, 4, Dublin, Irlande, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054458/15.

(150062077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pralines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 151.850.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 mars 2015 à 10.00 heures au siège social de la société

Résolution

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

1. Démission de Maître Didier MC GAW de ses fonctions d'administrateur et décision de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant à B-6700 Arlon, 78, rue du Castel, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2015054465/16.

(150062436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Planetarium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.775.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054462/9.

(150062151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Premium Advisory Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 136.449.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015054466/10.

(150062380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.950.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 10 avril 2015

Messieurs Bernard JACQUEMIN, Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme expirant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

DELOITTE AUDIT est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau terme expirant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PRIVATE PLACEMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015054468/16.

(150062370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

RTL 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 50.987.

EXTRAIT

Monsieur Claude Berda, né le 3 février 1947 à Paris, France, administrateur et administrateur délégué de la Société, a changé d'adresse, il a à présent son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015054494/19.

(150062289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Realm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 108.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054475/9.

(150062389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 40.258.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015054528/11.

(150062245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Telefónica Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.162.

Procès-verbal de la réunion du 30^{ème} Conseil d'Administration qui s'est tenue à Zurich, le vendredi 20 février 2015 à 9h00

8. Divers

- Modification de siège social de la Société

Le Conseil approuve le changement de siège social de la Société suite au déménagement des bureaux de la Société. Le nouveau siège social s'établira au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'adresse du Délégué à la gestion Journalière Monsieur VILLAMOR GARCIA Alvaro change de 26 avenue Louvigny L-1946 pour la nouvelle adresse professionnelle au 23, Avenue Monterey, 3^{ème} étage L-2163 Luxembourg.

Référence de publication: 2015054543/14.

(150062361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

TV Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.179.

EXTRAIT

Monsieur Claude Berda, né le 3 février 1947 à Paris, France, associé unique et gérant unique de la Société, a changé d'adresse, il a à présent son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015054560/20.

(150062292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Tenpan Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 47.580.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054552/10.

(150062412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Samorfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 60.252.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 24 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054510/12.

(150062039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Tower Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.011.

—
Il résulte d'une lettre de démission datée du 18 décembre 2014 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat de gérant de la société TOWER LUX S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102 011, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2015054553/15.

(150062061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Transalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 94.295.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 janvier 2015, que:

- G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121820 est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l., démissionnaire.

- Les mandats de l'administrateur unique ainsi que le nouveau commissaire aux comptes sont prolongés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015054555/17.

(150062127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Resolution Lux Athens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.917.

—

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054479/9.

(150062271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Roots Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.284.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054483/9.

(150061987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Three Hills Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 179.984.

—

L'actionnaire unique a décidé le 2 janvier 2014 de nommer la société Veridice S. à r.l., société à responsabilité limitée domiciliée au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès de Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.843, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, avec effet à compter du 11 octobre 2013, pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale prévue en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015054545/13.

(150061878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Waldeck Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.197.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2015.

Le siège social de la société est établi au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au immédiat.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un gérant, à savoir:

- M. Stephen PORTER, gérant, demeurant professionnellement à Grosvenor Court, Albert road, GBM -IM8 Ramsey;

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux gérants, à savoir:

- M. Claude ZIMMER, gérant, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg;

- LuxGlobal Management S.à r.l., gérant, une société dont le siège social est sis au 50, rue Charles Martel L-2134 immatriculée au RCSL B 159.893 avec représentant permanent Hendrik H.J. Kemmerling demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg;

- Le gérant Thomas Smit est domicilié North Residences 117 Fairmont Hotel & Residences The Palm Jumeira Dubai UAE avec effet immédiat.

- Le gérant Dagmar Smit est domiciliée North Residences 117 Fairmont Hotel & Residences The Palm Jumeira Dubai UAE avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015054579/23.

(150061967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Mukava S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 34, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 196.037.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. - Monsieur Erik VANBRUWAENE, commerçant, né à Waregem, Belgique, le 19 novembre 1945, demeurant à B-8950 Heuvelland, 27, Nieuw Kerkestraat.

2. - Madame Georgette MUKANDAHUNGA, commerçante, née à Karengera, Ruanda, le 6 janvier 1967, demeurant à B-8950 Heuvelland, 27, Nieuw Kerkestraat,

3. - Madame Manuela CHAUSSY, sans état, née à Wiltz, le 3 mai 1986, demeurant à L-9636 Berlé, 34, Duerfstrooss.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MUKAVA S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente de produits d'alimentation générale, la vente d'articles et de fournitures de bureau et de jouets, ainsi que le service photocopies.

Elle a en outre pour objet le conseil et l'aide en matière administrative et de communication.

Elle a encore pour objet le service de courrier express.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Par contre, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Erik VANBRUWAENE, prénommé, soixante-deux parts sociales	62
- Madame Georgette MUKANDAHUNGA, prénommée, soixante-deux parts sociales	62
- Madame Manuela CHAUSSY, prénommée, une part sociale	1
Total des parts: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-9636 Berlé, 34, Duerfstrooss.
2. - Le nombre de gérants est fixé à deux.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Erik VANBRUWAENE, commerçant, né à Waregem, Belgique, le 19 novembre 1945, demeurant à B-8950 Heuvelland, 27, Nieuw Kerkestraat.

Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée

- Madame Georgette MUKANDAHUNGA, commerçante, née à Karengera, Ruanda, le 6 janvier 1967, demeurant à B-8950 Heuvelland, 27, Nieuw Kerkestraat.

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant technique ou par la signature du gérant administratif ensemble avec le gérant technique.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vanbruaene E., Mukandahunga G., Chaussy M., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2015. Relation: DAC/2015/5601. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015055042/125.

(150062697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Fédération des Installateurs en Equipements Sanitaires et Climatiques (F.I.E.S.C.) a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 2, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg F 5.424.

Refonte des statuts suivant l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2015

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée Fédération des Installateurs en Equipements Sanitaires et Climatiques (F.I.E.S.C.), a.s.b.l, dénommée «fédération» dans la suite et regroupant les professions des installateurs sanitaires, de chauffage / ventilation / climatisation et frigoristes, et des ramoneurs-fumistes. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée. Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur établis ultérieurement.

Art. 2. Son siège social est établi à Luxembourg-Kirchberg. Il peut être transféré par décision du comité dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La fédération a pour objet

- de servir de lien permanent entre ses membres et de développer l'esprit de l'honneur professionnel ainsi que de promouvoir la solidarité entre les ressortissants de la même profession ou de professions apparentées, connexes ou similaires;

- de conseiller ses membres et de défendre sur le plan national ou international par tous les moyens jugés adéquats les intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des métiers dont ils ressortent.

A cet effet, elle peut étudier tout sujet et tout problème relatif à la profession et aux entreprises du secteur qu'elle représente et elle prendra toute initiative qu'elle jugera nécessaire au développement et à la promotion des métiers.

Dans l'accomplissement de sa mission elle agira en étroite collaboration avec la Fédération des Artisans et lui soumettra toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres ou à celle de l'artisanat.

La fédération peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle est neutre du point de vue politique et confessionnel.

Elle s'abstiendra de toute activité contraire à l'intérêt général de l'artisanat et des autres fédérations du secteur artisanal.

Art. 4. La durée de la fédération est illimitée.

Titre II. - Admission

Art. 5. La fédération comprend:

- a) des membres effectifs,
- b) des membres adhérents,
- c) des membres retraités,
- d) des membres d'honneur.

Le nombre des membres est illimité. Celui des membres effectifs ne pourra être inférieur à trois.

Art. 6. Peuvent devenir membres effectifs les personnes ou entreprises qui sont légalement établies sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg dans les métiers d'installateurs sanitaires / de chauffage / ventilation / climatisation et frigoristes et de ramoneurs-fumistes ou dans des métiers connexes ou apparentés et inscrites au rôle artisanal de la Chambre des Métiers.

Les membres effectifs sont répartis dans les groupes de métier suivants:

- les installateurs sanitaires, de chauffage / ventilation / climatisation et frigoristes,;
- les ramoneurs-fumistes

Il est entendu qu'une entreprise établie dans plusieurs métiers donnés ne peut être représentée que par un seul membre effectif.

Les succursales n'ayant pas de statut juridique distinct de l'entreprise principale ne sont pas considérées comme membre effectif.

Art. 7. Peuvent être admises comme membres adhérents, les personnes ou entreprises qui ne remplissent pas les conditions de l'article 6, mais qui exercent légalement une activité professionnelle indépendante dans un domaine en relation directe ou indirecte avec la profession des membres effectifs.

Art. 8. Peuvent être admises comme membres retraités les personnes qui ont cessé l'activité professionnelle indépendante pour raison d'âge ou d'invalidité et qui ne sont plus inscrites au rôle artisanal.

Art. 9. Peut être admise comme membre d'honneur toute personne physique admise par le comité en raison de son soutien à la profession ou de son mérite exceptionnel.

Art. 10. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote et sont éligibles au comité.

Art. 11. L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission des membres est décidée souverainement par le comité. Sa décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

Titre III. - Démission, Exclusion, Suspension

Art. 12. Les membres effectifs, adhérents, retraités et d'honneur sont libres de se retirer à tout moment de la fédération en adressant par écrit leur démission au comité.

Est réputé d'office démissionnaire le membre qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les deux mois du rappel qui lui a été adressé par simple lettre à la poste.

Art. 13. Le comité peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'une infraction grave aux statuts, aux règlements intérieurs ou aux décisions des organes de la fédération, mettant par là en cause l'existence et la bonne renommée de celle-ci.

L'exclusion d'un membre effectif ou adhérent ne peut être prononcée pour les mêmes raisons définies ci-avant que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Art. 14. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droits du membre décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à la fédération.

Titre IV. - Cotisations

Art. 15. Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé par le comité. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation pour l'année en cours. Les cotisations des membres effectifs ne peuvent dépasser le montant de 2.000.- EUR (indice 100 du coût et de la vie) par an.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs.

Les membres retraités, les membres adhérents et les membres d'honneur peuvent assister à l'assemblée générale sans que pour autant ils aient le droit de vote.

L'assemblée générale est présidée par le président du comité ou, en cas d'empêchement, par le vice-président le plus ancien en rang ou, à défaut, par le secrétaire général.

Art. 17. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de la fédération. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

1. les modifications aux statuts sociaux;
2. la nomination et la révocation des membres du comité et la nomination du président
3. l'approbation des budgets et des comptes;
4. la dissolution volontaire de la fédération;
5. les exclusions de membres.

Art. 18. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que les intérêts de la fédération l'exigent, par décision du comité. Elle doit l'être à la demande d'un cinquième des membres effectifs au moins.

Art. 19. L'assemblée générale est convoquée par le comité par simple information écrite adressée à tous les membres effectifs au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Toutefois, sur proposition d'un cinquième des membres effectifs, des propositions doivent être portées à l'ordre du jour et faire l'objet de délibérations. Si ce quorum n'est pas atteint, cette faculté est réservée au comité.

Art. 20. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Chaque membre effectif a le droit de se faire représenter par un membre effectif moyennant procuration écrite. Chaque membre effectif ne peut être titulaire que d'une procuration qui est à remettre au président avant l'ouverture de l'assemblée.

Une société à participation peut se faire représenter à l'assemblée générale par une personne dûment mandatée par celle-ci.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 21. Le vote se fait à main levée à moins que le scrutin secret soit proposé par le comité ou demandé par un cinquième au moins des membres présents.

Art. 22. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de la fédération ou la modification des statuts que conformément aux stipulations y relatives de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Titre VI. - Administration

Art. 23. La fédération est administrée par un conseil d'administration également dénommé comité et composé de trois membres au moins et de 20 au plus. Chacun des groupes de métier tels que définis à l'article 6 des présents statuts est représenté au sein du comité. Chaque groupe de métier a droit à un minimum de 2 sièges au sein du comité.

Le président et les membres du comité sont nommés parmi les membres effectifs par l'assemblée générale pour un terme de deux ans. Pour être éligible en tant que membre au sein du comité, la personne doit pouvoir signer en nom et pour compte de l'entreprise. Les candidatures pour le comité sont à adresser par écrit au moins deux jours ouvrables avant la date de l'assemblée au secrétariat en indiquant le groupe d'appartenance (un seul groupe). La convocation mentionnera la date limite. Toutefois, des candidatures peuvent être posées au cours de l'assemblée générale en cas de vacance d'un ou de plusieurs postes de membres du comité suite aux résultats des élections.

Le comité est renouvelé tous les ans par moitié. Les membres sortants sont rééligibles et confirmeront leur candidature par écrit au secrétariat.

Art. 24. En cas de vacance au cours d'un mandat, un membre de comité provisoire peut être nommé par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de celui qu'il remplace.

Le comité désigne parmi ses membres un vice-président par groupe de métier, le secrétaire général et le trésorier pour la durée de leur mandat.

Le comité est présidé par le président. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président le plus ancien en rang ou, à défaut, par le secrétaire général.

Art. 25. Le comité se réunit sur convocation du président. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre pourra ainsi que des tiers pourront en prendre connaissance.

Le président représente la fédération ainsi que le conseil d'administration en toute acte et a la pouvoir d'ester en justice au nom de la fédération.

Art. 26. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la fédération. Il lui appartient notamment de préparer et de mener les pourparlers avec les syndicats concernant le renouvellement de la convention collective de travail. Le comité est habilité à établir un règlement d'ordre intérieur qui complètera, si nécessaire, les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de la fédération. Il désigne les délégués représentant la fédération dans le cadre de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale de la Fédération des Artisans.

Art. 27. Tout membre du comité qui aura été absent au comité sans s'excuser à trois séances au cours d'un exercice pourra être relevé de son mandat par décision du comité.

Titre VII. - Surveillance

Art. 28. Chaque année, l'assemblée générale désigne une commission d'au moins deux membres ne faisant pas partie du comité, à l'effet de vérifier à la fin de l'exercice les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Cette commission soumettra son rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur le décompte de l'exercice écoulé.

Titre VIII. - Les rapports avec la fédération des artisans

Art. 29. La Fédération des Installateurs en Equipements Sanitaires et Climatiques (F.I.E.S.C.) ainsi que ses membres sont affiliés à la Fédération des Artisans, a.s.b.l., organisation centrale des fédérations relevant directement ou indirectement du secteur artisanal et représentant effectif de l'artisanat.

Par son adhésion à la Fédération des Artisans, la fédération et ses membres reconnaissent se soumettre aux statuts actuels et futurs de la première nommée.

Art. 30. Sont notamment prévus par les statuts de la Fédération des Artisans:

- les droits et les devoirs des membres;
- la représentation de la fédération dans l'assemblée des délégués et dans l'assemblée générale de la Fédération des Artisans;
- les cotisations à verser par les fédérations affiliées.

Art. 31. Les travaux administratifs journaliers sont confiés au secrétariat de la Fédération des Artisans qui mettra à la disposition de la fédération un secrétaire employé par elle.

Le secrétaire assiste aux réunions du comité et aux assemblées et en dressera rapport. Il est habilité à signer la correspondance de la fédération ensemble avec le président ou avec un membre du comité spécialement délégué à cette fin.

Art. 32. Le directeur de la Fédération des Artisans ou en cas d'empêchement son représentant peut participer à toutes les réunions de la fédération. Celui-ci ainsi que le secrétaire délégué par le secrétariat de la Fédération des Artisans ont voix consultative dans les réunions.

Art. 33. Le service de la comptabilité de la Fédération des Artisans est chargé de l'exécution de toutes les opérations financières de la fédération en liaison avec le président ou un membre du comité désigné à cette fin.

La comptabilité de la fédération est tenue par le service de la comptabilité de la Fédération des Artisans.

La surveillance de ces opérations sera exercée par les personnes désignées par la fédération ainsi que par la commission de surveillance de la Fédération des Artisans.

Art. 34. Des délégués de la Fédération des Artisans spécialement mandatés peuvent assister aux assemblées de la fédération. Ils peuvent y prendre la parole et faire porter à l'ordre du jour des propositions en vue d'une délibération.

En cas d'urgence ou de nécessité impérieuse à motiver dans la convocation, le comité de la Fédération des Artisans peut convoquer une assemblée générale de la fédération.

Titre IX. - Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 35. Il sera procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de la fédération conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée. En cas de dissolution de la fédération, le capital social restera à la disposition de la Fédération des Artisans en vue de créer une nouvelle fédération ou de l'affecter, après un délai de 10 ans, à une oeuvre sociale au bénéfice de l'artisanat luxembourgeois.

Titre X. - Dispositions transitoires

Les premières élections organisées conformément aux présents statuts auront lieu lors de l'assemblée générale ordinaire faisant suite à l'adoption des présents statuts. Lors de cette assemblée générale, tous les membres du comité seront démissionnaires et rééligibles pour un mandat de deux ans. Lors des élections suivantes, la première série des membres sortants est tirée au sort lors d'une réunion du comité.

Référence de publication: 2015054829/186.

(150062494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Aso Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 775.910,35.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 188.442.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April, before Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASO Lux 3 S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of nine hundred twenty-four thousand four hundred seventeen Euro and forty Eurocent (EUR 924,417.40) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.442 (the Company). The Company has been incorporated on June 30, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2423 of September 9, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended once on February 14, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 788 of March 21, 2015.

THERE APPEARED:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND III L.P., a Guernsey limited partnership registered with the register of companies of Guernsey under number 2047, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Channel Islands, acting through its manager Alchemy Special Opportunities (Guernsey) Limited, a non-cellular company limited by shares, incorporated in Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Channel Islands and registered with the register of companies of Guernsey under registration number 57506 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy SIMON, private employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-) in order to bring it from its current amount of nine hundred twenty-four thousand four hundred seventeen Euro and forty Eurocent (EUR 924,417.40) to nine hundred twenty-seven thousand nine hundred seventeen Euro and forty Eurocent (EUR 927,917.40) by way of the issuance of three hundred fifty thousand (350,000) Class A Tracker Shares (as defined in the Articles) in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of forty-one Euro and sixty-seven Eurocent (EUR 41.67) in order to bring it from the amount of nine hundred twenty-seven thousand nine hundred seventeen Euro and forty Eurocent (EUR 927,917.40) to an amount of nine hundred twenty-seven thousand eight hundred seventy-five Euro and seventy-three Eurocent (EUR 927,875.73) by way of the redemption and the subsequent cancellation of four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class A Tracker Shares (as defined in the Articles), in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

3. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-one thousand nine hundred sixty-five Euro and thirty-nine Eurocent (EUR 151,965.39) in order to bring it from the amount of nine hundred twenty-seven thousand eight hundred seventy-five Euro and seventy-three Eurocent (EUR 927,875.73) to an amount of seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten Euro and thirty-four Eurocent (EUR 775,910.34) by way of the redemption and the subsequent cancellation of fifteen million one hundred ninety-six thousand five hundred thirty-nine (15,196,539) Class B Tracker Shares (as defined in the Articles), in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01) in order to bring it from the amount of seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten Euro and thirty-four Eurocent (EUR 775,910.34) to seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten Euro and thirty-five Eurocent (EUR 775,910.35) by way of the issuance of one (1) ordinary share in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01).

5. Subscription for and payment of the share capital increases specified in item 1 and 3 above by a contribution in cash.

6. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1 to 4 above.

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company

to the registration of the newly issued shares and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-) in order to bring it from its current amount of nine hundred twenty-four thousand four hundred seventeen Euro and forty Eurocent (EUR 924,417.40) to nine hundred twenty-seven thousand nine hundred seventeen Euro and forty Eurocent (EUR 927,917.40) by way of the issuance of three hundred fifty thousand (350,000) Class A Tracker Shares (as defined in the Articles) in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of forty-one Euro and sixty-seven Eurocent (EUR 41.67) in order to bring it from the amount of nine hundred twenty-seven thousand nine hundred seventeen Euro and forty Eurocent (EUR 927,917.40) to an amount of nine hundred twenty-seven thousand eight hundred seventy-five Euro and seventy-three Eurocent (EUR 927,875.73) by way of the redemption and the subsequent cancellation of four thousand one hundred sixty-seven (4,167) Class A Tracker Shares (as defined in the Articles), in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-one thousand nine hundred sixty-five Euro and thirty-nine Eurocent (EUR 151,965.39) in order to bring it from the amount of nine hundred twenty-seven thousand eight hundred seventy-five Euro and seventy-three Eurocent (EUR 927,875.73) to an amount of seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten Euro and thirty-four Eurocent (EUR 775,910.34) by way of the redemption and the subsequent cancellation of fifteen million one hundred ninety-six thousand five hundred thirty-nine (15,196,539) Class B Tracker Shares (as defined in the Articles), in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01) in order to bring it from the amount of seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten Euro and thirty-four Eurocent (EUR 775,910.34) to seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten Euro and thirty-five Eurocent (EUR 775,910.35) by way of the issuance of one (1) ordinary share in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01).

Fifth resolution

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for all the newly issued shares of the Company, in registered form, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each and referred to in the above resolutions, and agrees to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred three thousand five hundred Euro (EUR 103,500) which shall be fully allocated as follows:

- (i) three thousand five hundred Euro and one Eurocent (EUR 3,500.01) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninety-nine Eurocent (EUR 99,999.99) to the share premium account of the Company.

The amount of one hundred three thousand five hundred Euro (EUR 103,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at seven hundred seventy-five thousand nine hundred ten Euro and thirty-five Eurocent (EUR 775,910.35), represented by seventy seven million five hundred ninety-one thousand thirty-five (77,591,035) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"), divided into:

- (i) three hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-four (358,334) class A shares (the "Class A Tracker Shares");
- (ii) seventy five million nine hundred eighty-two thousand six hundred ninety-nine (75,982,699) class B shares (the "Class B Tracker Shares"); and
- (iii) one million two hundred fifty thousand and two (1,250,002) ordinary shares."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le second jour d'avril, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASO Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu droit Luxembourgeois, dont le siège social est situé au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de neuf cent vingt-quatre mille quatre cent dix-sept Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 924.417,40) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.442 (la Société). La Société a été constituée le 30 juin 2014 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2423 du 9 septembre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois le 14 février 2015, suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 788 du 21 mars 2015.

A COMPARU:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND III L.P., une société (limited partnership) immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 2047, dont le siège social se situe à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL, îles Anglo-Normandes, agissant par le biais de son gérant Alchemy Special Opportunities (Guernsey) Limited, une société en commandite par actions non-cellulaire (non-cellular company limited by shares), constituée à Guernesey, dont le siège social se situe à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL, îles Anglo-Normandes et immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 57506 (l'Associé Unique);

ici représenté par Peggy SIMON, employée privée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trois mille cinq cents Euro (EUR 3.500,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent vingt-quatre mille quatre cent dix-sept Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 924.417,40) à neuf cent vingt-sept mille neuf cent dix-sept Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 927.917,40) par l'émission de trois cent cinquante mille (350.000) Parts Sociales Traçantes A (telles que définies dans les Statuts) sous forme nominative et d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

2. Diminution du capital social de la Société par un montant de quarante-et- un Euro et soixante-sept centimes d'Euro (EUR 41,67) afin de le porter du montant de neuf cent vingt-sept mille neuf cent dix-sept Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 927.917,40) à un montant de neuf cent vingt-sept mille huit cent soixante-quinze Euro et soixante-treize centimes d'Euro (EUR 927.875,73) par voie de rachat et d'annulation subséquente de quatre mille cent soixante-sept (4.167) Parts Sociales Traçantes A (telles que définies dans les Statuts), sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

3. Diminution du capital social de la Société par un montant de cent cinquante-et-un mille neuf cent soixante-cinq Euro et trente-neuf centimes d'Euro (EUR 151.965,39) afin de le porter du montant de neuf cent vingt-sept mille huit cent soixante-quinze Euro et soixante-treize centimes d'Euro (EUR 927.875,73) à un montant de sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix Euro et trente-quatre centimes d'Euro (EUR 775.910,34) par voie de rachat et d'annulation subséquente de quinze millions cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-neuf (15.196.539) Parts Sociales Traçantes B (telles que définies dans les Statuts), sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

4. Augmentation du capital social de la Société par un montant de un centime d'Euro (EUR 0,01) afin de le porter du montant de sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix Euro et trente-quatre centimes d'Euro (EUR 775.910,34) à sept

cent soixante-quinze mille neuf cent dix Euro et trente-cinq centimes d'Euro (EUR 775.910,35) par l'émission de une (1) part sociale ordinaire sous forme nominative et d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01);

5. Souscription aux et libération des augmentations du capital social mentionnées au point 1 et 3 ci-dessus par un apport en numéraire.

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point 1 à 4 ci-dessus.

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et pour accomplir les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

8. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Premier résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois mille cinq cents Euro (EUR 3.500,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent vingt-quatre mille quatre cent dix-sept Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 924.417,40) à neuf cent vingt-sept mille neuf cent dix-sept Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 927.917,40) par l'émission de trois cent cinquante mille (350.000) Parts Sociales Traçantes A (telles que définies dans les Statuts) sous forme nominative et d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide diminuer le capital social de la Société par un montant de quarante-et-un Euro et soixante-sept centimes d'Euro (EUR 41,67) afin de le porter du montant de neuf cent vingt-sept mille neuf cent dix-sept Euro et quarante centimes d'Euro (EUR 927.917,40) à un montant de neuf cent vingt-sept mille huit cent soixante-quinze Euro et soixante-treize centimes d'Euro (EUR 927.875,73) par voie de rachat et d'annulation subséquente de quatre mille cent soixante-sept (4.167) Parts Sociales Traçantes A (telles que définies dans les Statuts), sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide diminuer le capital social de la Société par un montant de cent cinquante-et-un mille neuf cent soixante-cinq Euro et trente-neuf centimes d'Euro (EUR 151.965,39) afin de le porter du montant de neuf cent vingt-sept mille huit cent soixante-quinze Euro et soixante-treize centimes d'Euro (EUR 927.875,73) à un montant de sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix Euro et trente-quatre centimes d'Euro (EUR 775.910,34) par voie de rachat et d'annulation subséquente de quinze millions cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-neuf (15.196.539) Parts Sociales Traçantes B (telles que définies dans les Statuts), sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de un centime d'Euro (EUR 0,01) afin de le porter du montant de sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix Euro et trente-quatre centimes d'Euro (EUR 775.910,34) à sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix Euro et trente-cinq centimes d'Euro (EUR 775.910,35) par l'émission de une (1) part sociale ordinaire sous forme nominative et d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01).

Cinquième résolution

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à l'intégralité des parts sociales nouvellement émises de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et auxquelles il est fait référence dans les précédentes résolutions, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent trois mille cinq cents Euro (EUR 103.500) qui sera intégralement affecté comme suit:

(i) trois mille cinq cents Euro et un centime d'Euro (EUR 3.500,01) au compte nominal de capital social de la Société; et

(ii) quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'Euro (EUR 99.999,99) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de cent trois mille cinq cents Euro (EUR 103.500) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à sept cent soixante-quinze mille neuf cent dix Euro et trente-cinq centimes d'Euro (EUR 775.910,35), représenté par soixante-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-onze mille trente-cinq (77.591.035) parts sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en:

(i) trois cent cinquante-huit mille trois cent trente-quatre (358.334) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales Traçantes A»);

(ii) soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (75.982.699) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales Traçantes B»); et

(iii) un million deux cent cinquante mille et deux (1.250.002) parts sociales ordinaires.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et pour accomplir les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation: GAC/2015/2884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054663/251.

(150062747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.931.885,69.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.631.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April, before Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASO Lux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.631 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 July 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1878 of 13 September 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on January 9, 2015, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 611 of 5 March 2015.

THERE APPEARED:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1316, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its manager ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES (GUERNSEY) LIMITED, a non-cellular company limited by shares, incorporated in Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL Channel Islands and registered with the register of companies of Guernsey under registration number 57506 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy SIMON, private employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of eleven (11) new classes of shares of the Company to be named (i) the "Class J Ordinary Shares", (ii) the "Class M Ordinary Shares", (iii) the "Class N Ordinary Shares", (iv) the "Class O Ordinary Shares", (v) the "Class P Ordinary Shares", (vi) the "Class R Ordinary Shares", (vii) the "Class U Ordinary Shares", (viii) the "Class V Ordinary Shares", (ix) the "Class W Ordinary Shares", (x) the "Class X Ordinary Shares", (xi) the "Class AA Ordinary Shares", having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred twenty-one thousand three hundred six Euro and fifty two Eurocent (EUR 1,921,306.52) in order to bring it from the current amount of twelve thousand five hundred fifteen Euro and nine Eurocent (EUR 12,515.09), represented by one million two hundred fifty-one thousand five hundred and nine (1,251,509) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, to one million nine hundred thirty-three thousand eight hundred twenty-one Euro and sixty-one Eurocent (EUR 1,933,821.61) by way of the issuance of; (i) twenty million five hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-five (20,526,885) Class J Ordinary Shares; (ii) twenty-five million eight hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-one (25,828,261) Class M Ordinary Shares; (iii) seventeen million six hundred fifty-four thousand and sixty (17,654,060) Class N Ordinary Shares; (iv) four million forty-two thousand eight hundred ninety-six (4,042,896) Class O Ordinary Shares; (v) forty-four million three hundred ninety thousand two hundred thirty-six (44,390,236) Class P Ordinary Shares; (vi) thirty-one million nine hundred seventy-nine thousand eight hundred ninety (31,979,890) Class R Ordinary Shares; (vii) thirty-two million six hundred ninety thousand six hundred seventy-one (32,690,671) Class U Ordinary Shares; (viii) seven million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-three (7,576,293) Class V Ordinary Shares; (ix) three million three hundred forty-six thousand three hundred sixty-four (3,346,364) Class W Ordinary Shares; (x) three million two hundred twenty-six thousand one hundred thirty-six (3,226,136) Class X Ordinary Shares; and (xi) eight hundred sixty-eight thousand nine hundred sixty (868,960) Class AA Ordinary Shares, with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each;

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in cash;

4. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred thirty-five Euro and ninety-three Eurocent (EUR 1,935.93) in order to bring it from the amount of one million nine hundred thirty-three thousand eight hundred twenty-one Euro and sixty-one Eurocent (EUR 1,933,821.61) to an amount of one million nine hundred thirty-one thousand eight hundred eighty-five Euro and sixty-eight Eurocent (EUR 1,931,885.68) by way of the redemption and subsequent cancellation of one hundred ninety-three thousand five hundred ninety-three (193,593) Class AA Ordinary Shares, in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01) in order to bring it from the amount of one million nine hundred thirty-one thousand eight hundred eighty-five Euro and sixty-eight Eurocent (EUR 1,931,885.68) to one million nine hundred thirty-one thousand eight hundred eighty-five Euro and sixty-nine Eurocent (EUR 1,931,885.69) by way of the issuance of one (1) ordinary share in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01);

6. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 5. above by a contribution in kind;

7. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1. to 6. above;

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

9. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create eleven (11) new classes of shares of the Company to be named (i) the "Class J Ordinary Shares", (ii) the "Class M Ordinary Shares", (iii) the "Class N Ordinary Shares", (iv) the "Class O Ordinary Shares", (v) the "Class P Ordinary Shares", (vi) the "Class R Ordinary Shares", (vii) the "Class U Ordinary Shares", (viii) the "Class V Ordinary Shares", (ix) the "Class W Ordinary Shares", (x) the "Class X Ordinary Shares", (xi) the "Class AA Ordinary Shares", having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred twenty-one thousand three hundred six Euro and fifty two Eurocent (EUR 1,921,306.52) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred fifteen Euro and nine Eurocent (EUR 12,515.09), represented by one million two hundred fifty-one thousand five hundred and nine (1,251,509) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, to one million nine hundred thirty-three thousand eight hundred twenty-one Euro and sixty-

one Eurocent (EUR 1,933,821.61) by way of the issuance of (i) twenty million five hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-five (20,526,885) Class J Ordinary Shares; (ii) twenty-five million eight hundred twenty-eight two hundred sixty-one (25,828,261) Class M Ordinary Shares; (iii) seventeen million six hundred fifty-four thousand and sixty (17,654,060) Class N Ordinary Shares; (iv) four million forty-two thousand eight hundred ninety-six (4,042,896) Class O Ordinary Shares; (v) forty-four million three hundred ninety thousand two hundred thirty-six (44,390,236) Class P Ordinary Shares; (vi) thirty-one million nine hundred seventy-nine thousand eight hundred ninety (31,979,890) Class R Ordinary Shares; (vii) thirty-two million six hundred ninety thousand six hundred seventy-one (32,690,671) Class U Ordinary Shares; (viii) seven million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-three (7,576,293) Class V Ordinary Shares; (ix) three million three hundred forty-six thousand three hundred sixty-four (3,346,364) Class W Ordinary Shares; (x) three million two hundred twenty-six thousand one hundred thirty-six (3,226,136) Class X Ordinary Shares; and (xi) eight hundred sixty-eight thousand (868,960) Class AA Ordinary Shares, with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the Class J-AA Ordinary Shares).

Third resolution

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for all the newly issued Class J-AA Ordinary Shares of the Company, in registered form, having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each and referred to in the above resolution, and agrees to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one million nine hundred twenty-one thousand three hundred six Euro and fifty two Eurocent (EUR 1,921,306.52) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of one million nine hundred twenty-one thousand three hundred six Euro and fifty two Eurocent (EUR 1,921,306.52) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred thirty-five Euro and ninety-three Eurocent (EUR 1,935.93) in order to bring it from the amount of one million nine hundred thirty-three thousand eight hundred twenty-one Euro and sixty-one Eurocent (EUR 1,933,821.61) to an amount of one million nine hundred thirty-one thousand eight hundred eighty-five Euro and sixty-eight Eurocent (EUR 1,931,885.68) by way of the redemption and subsequent cancellation of one hundred ninety-three thousand five hundred ninety-three (193,593) Class AA Ordinary Shares, in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each;

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01) in order to bring it from the amount of one million nine hundred thirty-one thousand eight hundred eighty-five Euro and sixty-eight Eurocent (EUR 1,931,885.68) to one million nine hundred thirty-one thousand eight hundred eighty-five Euro and sixty-nine Eurocent (EUR 1,931,885.69) by way of the issuance of one (1) ordinary share in registered form and with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) (the Ordinary Share).

Sixth resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, resolves to subscribe for the newly issued Ordinary Share of the Company, and pays it up fully by a contribution in kind consisting of a receivable in the amount of thirteen thousand seven hundred twenty six Euro and eighty-four Eurocent (EUR 13,726.84) being the equivalent in Euro of ten thousand British Pound Sterling (GBP 10,000) based on the exchange rate EUR/GBP (EUR 1 = GBP 0.72850) posted on the website of the European Central Bank as at April 1, 2015, that the Sole Shareholder holds against the Company (the Fund Receivable). The contribution of the Fund Receivable is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one Eurocent (EUR 0.01) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of thirteen thousand seven hundred twenty six Euro and eighty-three Eurocent (EUR 13,726.83) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Fund Receivable is evidenced by inter alia, a certificate issued on April 1, 2015, by the Sole Shareholder and acknowledged by the board of managers of the Company (the Management Certificate).

It is provided in the Management Certificate that, as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder holds the Fund Receivable against the Company;
- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Fund Receivable contributed to the Company is at least ten thousand British Pound Sterling (GBP 10,000) or the equivalent amount in Euros; and
- the Fund Receivable is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible) and freely transferable.

The Management Certificate after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at one million nine hundred thirty-one thousand eight hundred eighty-five Euro and sixty-nine Eurocent (EUR 1,931,885.69) represented by one hundred ninety-three million one hundred eighty-eight thousand five hundred sixty-nine (193,188,569) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"), divided into:

- twenty million five hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-five (20,526,885) class J shares (the "Class J Ordinary Shares");
- twenty-five million eight hundred twenty-eight two hundred sixty-one (25,828,261) class M shares (the "Class M Ordinary Shares");
- seventeen million six hundred fifty-four thousand and sixty (17,654,060) class N shares (the "Class N Ordinary Shares");
- four million forty-two thousand eight hundred ninety-six (4,042,896) class O shares (the "Class O Ordinary Shares");
- forty-four million three hundred ninety thousand two hundred thirty-six (44,390,236) class P shares (the "Class P Ordinary Shares");
- thirty-one million nine hundred seventy-nine thousand eight hundred ninety (31,979,890) class R shares (the "Class R Ordinary Shares");
- thirty-two million six hundred ninety thousand six hundred seventy-one (32,690,671) class U shares (the "Class U Ordinary Shares");
- seven million five hundred seventy-six thousand two hundred ninety-three (7,576,293) class V shares (the "Class V Ordinary Shares");
- three million three hundred forty-six thousand three hundred sixty-four (3,346,364) class W shares (the "Class W Ordinary Shares");
- three million two hundred twenty-six thousand one hundred thirty-six (3,226,136) class X shares (the "Class X Ordinary Shares");
- six hundred seventy-five thousand three hundred sixty-seven (675,367) class AA shares (the "Class AA Ordinary Shares");
- one hundred (100) class J shares (the "Class J Tracker Shares");
- one hundred (100) class M shares (the "Class M Tracker Shares");
- one hundred (100) class N shares (the "Class N Tracker Shares");
- one hundred (100) class O shares (the "Class O Tracker Shares");
- one hundred (100) class P shares (the "Class P Tracker Shares");
- one hundred (100) class R shares (the "Class R Tracker Shares");
- one hundred (100) class U shares (the "Class U Tracker Shares");
- one hundred (100) class V shares (the "Class V Tracker Shares");
- one hundred (100) class W shares (the "Class W Tracker Shares");
- one hundred (100) class X shares (the "Class X Tracker Shares");
- one hundred (100) class AA shares (the "Class AA Tracker Shares");
- one hundred (100) class AB shares (the "Class AB Tracker Shares");
- one hundred (100) class AC shares (the "Class AC Tracker Shares");
- one hundred (100) class AD shares (the "Class AD Tracker Shares");
- one hundred (100) class AE shares (the "Class AE Tracker Shares"); and
- one million two hundred fifty thousand and ten (1,250,010) ordinary shares.”

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le second jour du mois d'avril, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASO Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.631 (la Société), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1878 du 13 septembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 611 du 5 mars 2015.

A COMPARU:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1316, dont le siège social se situe à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, agissant par le biais de son gérant ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES (GUERNSEY) LIMITED, une société en commandite par actions non-cellulaire (non-cellular company limited by shares), constituée à Guernesey, dont le siège social se situe à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL îles Anglo-Normandes et immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 57506 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy SIMON, employée privée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Création de onze (11) nouvelles catégories de parts sociales de la Société désignées comme (i) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J", (ii) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M", (iii) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie N", (iv) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie O", (v) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P", (vi) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie R", (vii) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie U", (viii) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie V", (ix) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie W", (x) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X", (xi) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie AA", ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million neuf cent vingt-et-un mille trois cent six Euro et cinquante-deux centimes d'Euro (EUR 1.921.306,52) afin de le porter du montant actuel de douze mille cinq cent quinze Euro et neuf centimes d'Euro (EUR 12.5158,09), représenté par un million deux cent cinquante et un mille cinq cent neuf (1.251.509) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un million neuf cent trente-trois mille huit cent vingt-et-un Euro et soixante-et-un centimes d'Euro (EUR 1.933.821,61) par le biais de l'émission de (i) vingt millions cinq cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-cinq (20.526.885) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J; (ii) vingt-cinq millions huit cent vingt-huit mille deux cent soixante-et-une (25.828.261) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M; (iii) dix-sept millions six cent cinquante-quatre mille soixante (17.654.060) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie N; (iv) quatre millions quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-seize (4.042.896) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie O; (v) quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent trente-six (44.390.236) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P; (vi) trente-et-un millions neuf cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (31.979.890) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie R; (vii) trente-deux millions six cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-et-onze (32.690.671) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie U; (viii) sept millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-treize (7.576.293) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie V; (ix) trois millions trois cent quarante-six mille trois cent soixante-quatre (3.346.364) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie W; (x) trois millions deux cent vingt-six mille cent trente-six (3.226.136) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X; et (xi) huit cent soixante-huit mille neuf cent soixante (868.960) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie AA ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social décrite au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Diminution du capital social de la Société par un montant de mille neuf cent trente-cinq Euro et quatre-vingt-treize centimes d'Euro (EUR 1.935,93) afin de le porter du montant de un million neuf cent trente-trois mille huit cent vingt-et-un Euro et soixante-et-un centimes d'Euro (EUR 1.933.821,61) à un montant de un million neuf cent trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-cinq Euro et soixante-huit centimes d'Euro (EUR 1.931.885,68) par voie de rachat et d'annulation sub-

séquence de cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-treize (193.593) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie AA, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un centime d'Euro (EUR 0,01) afin de le porter du montant de un million neuf cent trente-et- un mille huit cent quatre-vingt-cinq Euro et soixante-huit centimes d'Euro (EUR 1.931.885,68) à un million neuf cent trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-cinq Euro et soixante-neuf centimes d'Euro (EUR 1.931.885,69) par l'émission d'une (1) part sociale ordinaire sous forme nominative ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01);

6. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social décrite au point 5. ci-dessus par un apport en nature;

7. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements décidés aux points 1. à 6. ci-dessus;

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

9. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer onze (11) nouvelles catégories de parts sociales de la Société désignées comme (i) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J", (ii) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M", (iii) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie N", (iv) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie O", (v) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P", (vi) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie R", (vii) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie U", (viii) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie V", (ix) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie W", (x) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X", (xi) les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie AA", ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million neuf cent vingt-et-un mille trois cent six Euro et cinquante-deux centimes d'Euro (EUR 1.921.306,52) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quinze Euro et neuf centimes d'Euro (EUR 12.515,09), représenté par un million deux cent cinquante et un mille cinq cent neuf (1.251.509) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un million neuf cent trente-trois mille huit cent vingt-et-un Euro et soixante-et- un centimes d'Euro (EUR 1.933.821,61) par le bais de l'émission de (i) vingt millions cinq cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-cinq (20.526.885) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J; (ii) vingt-cinq millions huit cent vingt-huit mille deux cent soixante-et-une (25.828.261) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M; (iii) dix-sept millions six cent cinquante-quatre mille soixante (17.654.060) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie N; (iv) quatre millions quarante-deux mille huit cent -- seize (4.042.896) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie O; (v) quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent trente-six (44.390.236) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P; (vi) trente-et-un millions neuf cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (31.979.890) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie R; (vii) trente-deux millions six cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-et- onze (32.690.671) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie U; (viii) sept millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-treize (7.576.293) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie V; (ix) trois millions trois cent quarante-six mille trois cent soixante-quatre (3.346.364) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie W; (x) trois millions deux cent vingt-six mille cent trente-six (3.226.136) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X; et (xi) huit cent soixante-huit mille neuf cent soixante (868.960) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie AA ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J-AA).

Troisième résolution

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les Parts Sociales Ordinaire J-AA nouvellement émises de la Société, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et auxquelles il est fait référence dans la résolution précédente, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de un million neuf cent vingt-et-un mille trois cent six Euro et cinquante-deux centimes d'Euro (EUR 1.921.306,52) à affecter intégralement au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de un million neuf cent vingt-et-un mille trois cent six Euro et cinquante-deux centimes d'Euro (EUR 1.921.306,52) est à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société par un montant de mille neuf cent trente-cinq Euro et quatre-vingt-treize centimes d'Euro (EUR 1.935,93) afin de le porter du montant de un million neuf cent trente-trois mille huit cent vingt-et-un Euro et soixante-et-un centimes d'Euro (EUR 1.933.821,61) à un montant de un million neuf cent trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-cinq Euro et soixante-huit centimes d'Euro (EUR 1.931.885,68) par voie de

rachat et d'annulation subséquente de cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-treize (193.593) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie AA, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un centime d'Euro (EUR 0,01) afin de le porter du montant de un million neuf cent trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-cinq Euro et soixante-huit centimes d'Euro (EUR 1.931.885,68) à un million neuf cent trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-cinq Euro et soixante-neuf centimes d'Euro (EUR 1.931.885,69) par l'émission d'une (1) part sociale ordinaire sous forme nominative ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) (la Part Sociale Ordinaire).

Sixième résolution

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à la Part Sociale Ordinaire nouvellement émise de la Société, et la libérer intégralement par un apport en nature d'une créance d'un montant de treize mille sept-cent vingt-six euro et quatre-vingt-quatre centimes d'Euro (EUR 13,726.84) soit l'équivalent en Euro de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) sur base du taux de change EUR/GBP (EUR 1 = GBP 0,72850) publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne au 1^{er} avril 2015, que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance du Fonds). L'apport de la Créance du Fonds est à affecter de la façon suivante:

- (i) un montant de un centime d'Euro (EUR 0,01) affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) un montant de treize mille sept-cent vingt-six Euro et quatre-vingt-trois centimes d'Euro (EUR 13,726.83) affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance du Fonds est prouvée par inter alia, un certificat daté du 1^{er} avril 2015 de l'Associé Unique et reconnu par le conseil de gérance de la Société (le Certificat de Gérance).

Le Certificat de Gérance fait état que, à la date dudit certificat:

- l'Associé Unique détient la Créance du Fonds envers la Société;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance du Fonds apportée à la Société est évaluée à au moins dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) ou son équivalent en Euro; et
- la Créance du Fonds est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité sans déduction et librement cessible.

Le Certificat de Gérance, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-cinq Euro et soixante-neuf centimes d'Euro (EUR 1.931.885,69) représenté par cent quatre-vingt-treize millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-neuf (193.188.569) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en:

- vingt millions cinq cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-cinq (20.526.885) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J»);
- vingt-cinq millions huit cent vingt-huit mille deux cent soixante-et-une (25.828.261) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie M»);
- dix-sept millions six cent cinquante-quatre mille soixante (17.654.060) parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie N»);
- quatre millions quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-seize (4.042.896) parts sociales de catégorie O (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie O»);
- quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent trente-six (44.390.236) parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie P»);
- trente-et-un millions neuf cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (31.979.890) parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie R»);
- trente-deux millions six cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-et-onze (32.690.671) parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie U»);
- sept millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-treize (7.576.293) parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie V»);
- trois millions trois cent quarante-six mille trois cent soixante-quatre (3.346.364) parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie W»);
- trois millions deux cent vingt-six mille cent trente-six (3.226.136) parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie X»);

- six cent soixante-quinze mille trois cent soixante-sept (675.367) parts sociales de catégorie AA (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie AA»);
- cent (100) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales Traçantes J»);
- cent (100) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales Traçantes M»);
- cent (100) parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales Traçantes N»);
- cent (100) parts sociales de catégorie O (les «Parts Sociales Traçantes O»);
- cent (100) parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales Traçantes P»);
- cent (100) parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales Traçantes R»);
- cent (100) parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales Traçantes U»);
- cent (100) parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales Traçantes V»);
- cent (100) parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales Traçantes W»);
- cent (100) parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales Traçantes X»);
- cent (100) parts sociales de catégorie AA (les «Parts Sociales Traçantes AA»);
- cent (100) parts sociales de catégorie AB (les «Parts Sociales Traçantes AB»);
- cent (100) parts sociales de catégorie AC (les «Parts Sociales Traçantes AC»);
- cent (100) parts sociales de catégorie AD (les «Parts Sociales Traçantes AD»);
- cent (100) parts sociales de catégorie AE (les «Parts Sociales Traçantes AE»); et
- un million deux cent cinquante mille et dix (1.250.010) parts sociales ordinaires.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: GAC/2015/3019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054662/398.

(150062884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

NGP IX Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.794.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

The limited partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, registered under the number SRV 080466492-4538331, having its registered office at 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062 (the "Sole Member"),

duly represented by Me Isabelle CHARLIER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal given on March 25, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned limited partnership NGP IX Canadian Holdings, L.P. states that it is the Sole Member of the limited liability company NGP IX Holdings I S.à r.l., having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138794, incorporated by a deed received by Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 5, 2008, published in the official gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, on June 17, 2008, number 1491, page 71538 (the “Company”).

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a notarial deed received by the officiating notary, on July 6, 2011, published in the official gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, on September 5, 2011, number 2059, page 98801.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of Sole Member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole member of the Company resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of four hundred ninety-five thousand Canadian Dollars (CAD 495,000) taking it from its present amount of two million two hundred fifty-seven thousand seventy-four Canadian Dollars (CAD 2,257,074) to the amount of one million seven hundred sixty-two thousand seventy-four Canadian Dollars (CAD 1,762,074) by the redemption at their market value and cancellation of four hundred ninety-five thousand (495,000) corporate units of category F with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

Second resolution

The Sole member of the Company resolved to redeem and cancel four hundred ninety-five thousand (495,000) corporate units of category F with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each held by the Sole Member of the Company.

Special Power is given to the board of managers of the Company to value the redeemed corporate units and to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Third resolution

The Sole member of the Company resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed capital is set at one million seven hundred sixty-two thousand seventy-four Canadian Dollars (CAD 1,762,074), represented by six thousand six hundred (6,600) ordinary corporate units, six hundred seventeen thousand four hundred ninety (617,490) corporate units of category C, one million one hundred thirty-seven thousand nine hundred eighty-four (1,137,984) corporate units of category E, each, fully subscribed and paid in.”

Fourth resolution

The Sole Member resolved to add the following paragraphs to article 12 of the articles of association of the Company:

“Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.”

and

“Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.”

Fifth resolution

The Sole member of the Company resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties the Company is validly bound by (i) the single signature of the sole manager, ii) in case of several managers, by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having a signatory powers

and one manager having B signatory powers, or (iii) by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The manager or the board of managers may issue bonds and preferred equity certificates, in registered form, convertible or non convertible, in such denomination and payable in such monies as it shall decide, within the limits permitted by law.

The manager or the board of managers shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of convertible preferred equity certificates shall be held at the registered office of the Company.”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, the said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

La société NGP IX Canadian Holdings, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit de l'Etat de Delaware, immatriculée sous le numéro SRV 080466492-4538331, ayant son siège social à 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062 (l'«Associé Unique»)

dûment représentée par Maître Isabelle CHARLIER, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La "limited partnership" pré-mentionnée NGP IX Canadian Holdings, L.P., déclare être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée NGP IX Holdings I S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 794, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 May 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 juin 2008, numéro 1491, page 71538, (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 septembre 2015, numéro 2059, page 98801.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associée Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société décide de réduire le capital social de la Société par un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille Dollars canadiens (CAD 495.000) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent cinquante-sept mille soixante-quatorze Dollars canadiens (CAD 2.257.074) au montant de un million sept cent soixante-deux mille soixante-quatorze Dollars canadiens (CAD 1.762.074) par le rachat à la valeur du marché et annulation de quatre cent quatre-vingt-quinze mille (495.000) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société décide de racheter et d'annuler les quatre cent quatre-vingt-quinze mille (495.000) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1) chacune détenues par l'Associé Unique de la Société.

Un mandat spécial est donné au conseil de gérance de la Société pour évaluer la valeur du marché des parts sociales rachetées et d'organiser le paiement en accord avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à un million sept cent soixante-deux mille soixante-quatorze Dollars canadiens (CAD 1.762.074), représenté par six mille six cents (6.600) parts sociales ordinaires, six cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (617.490) parts sociales de catégorie C et un million cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.137.984) parts sociales de catégorie E, chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'ajouter les paragraphes suivants à l'article 12 des statuts de la Société:

«Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.»

et

«Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopies.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par i) la seule signature du gérant unique, ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants comprenant la signature d'un gérant ayant le pouvoir de signature A et d'un gérant ayant le pouvoir de signature B, et iii) par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature sera donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopies.

Le gérant ou le conseil des gérants peut émettre des obligations et des certificats de capital préférentiels, sous forme nominale, convertible ou non, dans la monnaie de paiement qu'il décide et dans les limites accordées par la loi.

Le gérant ou le conseil des gérants fixe le mode, le prix, les taux d'intérêt et le terme de l'émission et du remboursement et toutes autres conditions relatives aux émissions.

Un registre des certificats de capital préférentiels convertibles devra être tenu au siège social de la Société.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. CHARLIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 31 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/7037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015055057/203.

(150063102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Three Hills Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 179.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015054546/10.

(150061977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Shalmanaser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.274.

Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 27 novembre 2014

La démission de Monsieur Pier Paolo GUARDIGLI, est acceptée avec effet immédiat, Monsieur Samwil ASSY, avocat né le 16/10/1966 à Naharia (Israël) et demeurant à Amal Tom Street, 28 à 25170 Fassuta Haute Galilée (Israël) est coopté au poste d'administrateur pour un mandat de 5 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.11.2014.

SHALMANASER S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2015054522/15.

(150062347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Groslein S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 130.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015053660/9.
(150061264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

M.A.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61B, route de Noertrange.
R.C.S. Luxembourg B 50.501.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015053795/10.

(150061575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

OUR993 XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 196.039.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patrick Meunier, born on May 9, 1960, in Paris, France, having his professional address at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is OUR993 XIII S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is divided in several classes of shares, labelled Class A to Class J (each a Class of Shares, together the Classes of Shares).

5.2. The Company's share capital is set at seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), represented by:

a) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (each a Class A Share, collectively the Class A Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

b) five hundred (500) class B shares (each a Class B Share, collectively the Class B Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

c) five hundred (500) class C shares (each a Class C Share, collectively the Class C Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

d) five hundred (500) class D shares (each a Class D Share, collectively the Class D Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

e) five hundred (500) class E shares (each a Class E Share, collectively the Class E Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

f) five hundred (500) class F shares (each a Class F Share, collectively the Class F Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

g) five hundred (500) class G shares (each a Class G Share, collectively the Class G Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

h) five hundred (500) class H shares (each a Class H Share, collectively the Class H Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

i) five hundred (500) class I shares (each a Class I Share, collectively the Class I Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

j) five hundred (500) class J shares (each a Class J Share, collectively the Class J Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

all subscribed and fully paid-up.

5.3. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.4. The Company shall have a share premium account connected to the share capital account, which shall not be attached to any particular Class of Shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence. The right and obligations of the shares belonging to the different Classes of Shares are identical, except to the extent otherwise provided for by the present Articles and the Law.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. For all other matters, to the extent necessary, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1. The Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares may be redeemed and cancelled by way of reduction of the share capital of the Company within the limits set forth by the Law and in accordance with the provisions of this article 7. The Class A Shares may not be redeemed.

7.2. Shares shall be redeemed and cancelled by Class of Shares in the reverse alphabetical order.

7.3. In the event of the redemption and cancellation of a whole Class of Shares (in the reverse alphabetical order), the holders of the Class of Shares being redeemed are entitled to an aggregate redemption price (the Redemption Price) in an amount determined by the board of managers or the sole manager, as applicable, and approved by the sole shareholder or general meeting of the shareholders, as applicable. Each holder of shares of the Class of Shares being redeemed shall be entitled to a portion of the Redemption Price in direct proportion to the number of shares held by such holder in said Class of Shares.

7.4. The Redemption Price shall not exceed the Available Amounts (as defined in article 7.5 below) and shall be based on an interim balance sheet of the Company.

7.5. Available Amounts means for the purpose of article 7.4 above the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the present Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim balance sheet of the Company (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers, who need not to be shareholder(s), appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

8.2. The manager(s) may be removed at any time, ad nutum (with or without cause), by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Powers of the (board of) manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.2 of the Articles.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or email.

Art. 11. Representation.

11.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

11.2. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board in accordance with article 9.2 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 12. Liability of the managers. The manager(s) shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. Without prejudice to articles 13.2 and 13.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

13.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

14.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

14.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

14.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 16. Statutory / external auditors.

16.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)).

16.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises).

16.3. The statutory / external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.4. The statutory / external auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of the Articles.

17.2. The general meeting of shareholders shall dispose of the balance of the annual net profits, subject to the provisions of the following paragraph 17.3. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Any distribution of dividend, including interim dividend distributions, shall be made in accordance with the following:

(a) First, the holders of Class A Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them;

(b) then, the holders of Class B Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them;

(c) then, the holders of the Class C Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them;

(d) then, the holders of the Class D Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them;

(e) then, the holders of the Class E Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them;

(f) then, the holders of the Class F Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them;

(g) then, the holders of the Class G Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them,

(h) then, the holders of the Class H Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them;

(i) then, the holders of the Class I Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class I Shares held by them; and

(j) finally, the holders of the Class J Shares shall receive the remainder of the amount declared to be available for distribution by the board of managers or the sole manager, as applicable, pro-rata to their holding of Class J Shares.

If there are no outstanding Class J Shares, then the provisions of paragraph 17.3. (j) above shall apply mutatis mutandis to the holders of the preceding Class of Shares in the reverse alphabetic order (i.e., the Class I Shares and, once no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are outstanding).

17.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following additional conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(e) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provisions.

19.1 Notices and communications may be made or waived, resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with a meeting of the board of managers may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2015.

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for:

- a) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares;
- b) five hundred (500) Class B Shares;
- c) five hundred (500) Class C Shares;
- d) five hundred (500) Class D Shares;
- e) five hundred (500) Class E Shares;
- f) five hundred (500) Class F Shares;
- g) five hundred (500) class G Shares;
- h) five hundred (500) class H Shares;
- i) five hundred (500) class I Shares; and

j) five hundred (500) class J Shares,
and agrees to pay them in full by a contribution in cash of seventeen thousand Euros (EUR 17,000.-) to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of seventeen thousand euros (EUR 17,000.-) is thus at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Patrick Meunier, born on May 9, 1960, in Paris, France, having his professional address at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.
2. The registered office of the Company is located at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois d'avril.

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Patrick Meunier, né le 9 mai 1960 à Paris, France, résidant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (l'Associé unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée privé, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire autorisé de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est OUR993 XIII S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, déterminés librement par le/les gérant(s), se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par

toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs de dette ou de capital. Elle pourra prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments afin de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est divisé en plusieurs classes de parts sociales, dénommées Classe A à Classe J (chacune une Classe de Parts Sociales, et ensemble les Classes de Parts Sociales)

5.2 Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) représenté par:

a) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (chacune une Part Sociale de Classe A, collectivement les Parts Sociales de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

b) cinq cents (500) parts sociales de Classe B (chacune une Part Sociale de Classe B, collectivement les Parts Sociales de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

c) cinq cents (500) parts sociales de Classe C (chacune une Part Sociale de Classe C, collectivement les Parts Sociales de Classe C) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

d) cinq cents (500) parts sociales de Classe D (chacune une Part Sociale de Classe D, collectivement les Parts Sociales de Classe D) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

e) cinq cents (500) parts sociales de Classe E (chacune une Part Sociale de Classe E, collectivement les Parts Sociales de Classe E) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

f) cinq cents (500) parts sociales de Classe F (chacune une Part Sociale de Classe F, collectivement les Parts Sociales de Classe F) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

g) cinq cents (500) parts sociales de Classe G (chacune une Part Sociale de Classe G, collectivement les Parts Sociales de Classe G) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

h) cinq cents (500) parts sociales de Classe H (chacune une Part Sociale de Classe H, collectivement les Parts Sociales de Classe H) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

i) cinq cents (500) parts sociales de Classe I (chacune une Part Sociale de Classe I, collectivement les Parts Sociales de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

j) cinq cents (500) parts sociales de Classe J (chacune une Part Sociale de Classe J, collectivement les Parts Sociales de Classe J) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3 Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4 La Société aura un compte de prime d'émission en relation avec le compte de capital social, qui ne sera rattaché à aucune Classe de Parts Sociales en particulier.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. Les droits et obligations des parts sociales des différentes Classes de Parts Sociales sont identiques, sauf provision contraire des présents Statuts et de la Loi.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

6.6 Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.7 Pour toutes les autres questions, lorsque cela s'avère nécessaire, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.8 Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé qui en exprime la demande.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 Les Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J peuvent être rachetées et annulées par une réduction du capital social de la Société dans les limites fixées par la Loi et conformément aux dispositions de l'article 7. Les Parts Sociales de Classe A ne peuvent être rachetées.

7.2 Les parts sociales devront être rachetées et annulées par Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé.

7.3 En cas de rachat et annulation de toute une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique inversé), les propriétaires de la Classe de Parts Sociales rachetée ont droit à un prix de rachat total (le Prix de Rachat), d'un montant déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, et approuvé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas. Chaque propriétaire de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée aura droit à une part du Prix de Rachat directement proportionnelle au nombre de parts sociales de ladite Classe de Parts Sociales qu'il détient.

7.4 Le Prix de Rachat ne doit pas être supérieur aux Montants Disponibles (tel que défini à l'article 7.5 ci-dessous), et doit être basé sur un bilan intérimaire de la Société.

7.5 Montants Disponibles signifie, pour les besoins de l'article 7.4 ci-dessus, le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés), dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des présents Statuts, augmentés (i) de toute réserve librement distribuable (en tout état de cause, incluant la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec les Classes de Parts Sociales rachetées et annulées, mais réduits par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme affectée à la/aux réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que décrit dans le bilan intérimaire concerné de la Société (en tout état de cause, sans double comptage).

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2 Le ou les gérant(s) est/sont révocable(s) à n'importe quel moment ad nutum (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 9. Pouvoirs du gérant/conseil de gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.2 des Statuts.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées

ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

10.4 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

10.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

11.2 La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil conformément à l'article 9.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

12. Responsabilité des gérants. Le/les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 Sans préjudice des articles 13.2 et 13.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.2 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par voie de résolutions circulaires. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

13.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieux et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation

écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaires (s'il y en a) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui se tiendra dans le délai imparti par la Loi.

Art. 16. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

16.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires.

16.2 Quand la Loi le requiert, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

16.3 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

16.4 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

17.2 L'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, selon les provisions du paragraphe 17.3 suivant. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3 Toute distribution de dividendes, distributions de dividendes intérimaires incluses, doivent être effectuées conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les propriétaires de Parts Sociales de Classe A recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux;

(b) puis, les propriétaires de Parts Sociales de Classe B recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux;

(c) ensuite, les propriétaires de Parts Sociales de Classe C recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux;

(d) les propriétaires de Parts Sociales de Classe D recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux;

(e) les propriétaires de Parts Sociales de Classe E recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe E détenues par eux;

(f) les propriétaires de Parts Sociales de Classe F recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux;

(g) les propriétaires de Parts Sociales de Classe G recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux;

(h) les propriétaires de Parts Sociales de Classe H recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux;

(i) les propriétaires de Parts Sociales de Classe I recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux; et

(j) enfin, les propriétaires de Parts Sociales de Classe J recevront le solde du montant déclaré disponible pour distribution par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, au prorata de leur détention de Parts Sociales de Classe J.

S'il ne reste pas de Parts Sociales de Classe J, les dispositions du paragraphe 17.3 (j) ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis aux propriétaires de parts sociales de la Classe de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique inversé (soit, les Parts Sociales de Classe I et, s'il n'y a plus de Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que les Parts Sociales de Classe A).

17.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions supplémentaires suivantes:

(a) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(b) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(e) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution s'avère être inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

19.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les résolutions peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

19.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date du présent acte et prendra fin le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à:

- a) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A;
- b) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe B;
- c) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe C;
- d) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe D;
- e) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe E;
- f) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe F;
- g) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe G;
- h) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe H;
- i) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe I; et
- j) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe J,

et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) qui seront entièrement alloués au compte de capital social de la Société.

Le montant total de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) est à la libre disposition de la Société et la preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Patrick Meunier, né le 9 mai 1960 à Paris, France, résidant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite, le notaire le signe avec le représentant de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation: GAC/2015/2886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055073/664.

(150062746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Air Newco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.871.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vista Equity Partners Fund V, LP, a limited partnership existing under the laws of Delaware (United States), registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, under the EIN number 46-4853252, having its registered office at Four Embarcadero Center, Suite 2000, San Francisco, CA 94111, United States; represented by its general partner, Vista Equity Partners Fund V GP, LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, United States, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under the EIN number 46-4816123, and having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, City of Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, and having its principal place of business at Four Embarcadero Center, 20th Floor, San Francisco, CA 94111, United States; itself represented by its senior managing partner, VEFIIGP, LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at c/o The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County Delaware, 19808, United States (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Julien Montcel, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Air Newco 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B194871, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 January 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Conversion of all twenty thousand (20,000) shares issued by the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each into two million (2,000,000) shares of the Company with a par value of one United States cent (USD 0,01); and
2. Amendment of article 5.1 of the Company's articles of association.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all twenty thousand (20,000) shares issued by the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each into two million (2,000,000) shares of the Company having a par value of one United States cent (USD 0.01) each.

Second Resolution

As a result of, and subject to, the adoption of the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at twenty thousand United-States dollars (USD 20,000), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one United-States cent (USD 0.01) each.”

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Vista Equity Partners Fund V, L.P, un limited partnership, existant selon les lois du Delaware (Etats-Unis), immatriculé au Delaware Department of State, Division of Corporations, sous le numéro EIN 46-4853252, ayant son siège social à Four Embarcadero Center, Suite 2000, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis; représenté par son general partner, Vista Equity Partners Fund V GP, LLC, a limited liability company existant selon les lois du Delaware (Etats-Unis), immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro EIN 46-4816123, et ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, City of Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et son centre d'activité principal au Four Embarcadero Center, 20th Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis; elle-même représentée par son senior managing partner, VEFIIGP, LLC, a limited liability company existant selon les lois du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au c/o The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County Delaware, 19808, United States (l'«Associé Unique»);

dûment représenté par Monsieur Julien Montcel, Maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Air Newco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 194871, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 janvier 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Conversion de toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises par la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune en deux millions (2.000.000) de parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune; et
2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises par la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune en deux millions (2.000.000) de parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence et sous réserve de l'adoption de la première résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0.01) chacune.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MONTCEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9149. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054613/102.

(150062895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Com3 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 126.854.

Il résulte d'un contrat d'option, signé et avec effet au 13 février 2015, que l'associé unique de la Société, NNG Holding Company, L.P., a transféré 2.080 parts sociales de classe I et 2.450 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à:

- BACONSULT KFT., une Korlátolt Felelősségű Társaság, constituée et régie selon les lois de Hongrie, immatriculée auprès du Court of Company Registration of Hungary, sous le numéro 01-09-191978, ayant son siège social à l'adresse suivante: Trencsényi utca 20/A, 1125 Budapest, Hongrie

En conséquence, la totalité des 45.300 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

NNG Holding Company, L.P.	23.250 parts sociales de classe A
	2.450 parts sociales de classe B
	2.450 parts sociales de classe C
	2.450 parts sociales de classe D
	2.450 parts sociales de classe E
	2.450 parts sociales de classe F
	2.450 parts sociales de classe G
	2.450 parts sociales de classe H
	370 parts sociales de classe I
BACONSULT KFT.	2.080 parts sociales de classe I
	2.450 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

COM3 Consulting S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015054752/30.

(150062742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.